



**apcars**

# **LA JUSTICE RESTAURATIVE**

---

---



**Victimes, auteurs, et  
leurs entourages :  
découvrez la justice  
restaurative.**

EXPLORER, ÉCOUTER, DIALOGUER :  
**DE QUOI S'AGIT-IL ?**

# La justice restaurative en quelques mots

---

La justice restaurative permet aux **auteurs et victimes** de **dialoguer sur les origines de l'infraction et sur ses répercussions**.

Un ou une professionnelle co-partial **accompagne individuellement** les participants pour **préparer et faciliter ces dialogues**.

Cette démarche offre un **espace de parole confidentiel et sécurisé** pour exprimer ressentis, émotions et attentes.

La justice restaurative représente un **apport différent et complémentaire à la justice pénale**, elle peut vous **apporter des réponses et clés de compréhension** que vous ne pourrez pas trouver autrement.



# Comment ça se passe ?

---

L'APCARS propose **4 démarches**, chacune nécessitant au moins trois entretiens individuels de préparation :



**La médiation restaurative directe :**  
permet une rencontre entre l'auteur et la victime d'une même affaire.



**La médiation restaurative indirecte :**  
permet une rencontre entre un auteur et une victime, qui ne se connaissent pas mais sont liés par des faits similaires.



**La conférence restaurative :**  
élargit la médiation à d'autres participants concernés par les faits, proches de l'auteur ou de la victime.



**Les rencontres condamnés-victimes :**  
proposent 5 dialogues entre des victimes et des auteurs d'actes similaires, sans qu'ils se connaissent.



# Pourquoi participer ?

La justice restaurative explore chaque étape de la chronologie des faits :

## LA SURVENANCE DES FAITS :

Il s'agit d'échanger sur le parcours de l'auteur pour l'aider, ainsi que la victime, à **comprendre ce qui l'a mené à commettre cet acte**

## LES RÉPERCUSSIONS DES FAITS :

Il s'agit pour la victime d'**identifier avec précision ces répercussions** et pour l'auteur de se **responsabiliser par la prise de conscience des conséquences** de son acte sur la victime, son entourage, et sur la société

## SE PROJETER APRÈS LES FAITS :

L'apport mutuel de compréhension permet à la victime de **se reconstruire de façon apaisée** et à l'auteur de se projeter dans **un futur sans récidive**

L'accompagnement se fait **d'abord en individuel** avant une potentielle rencontre.

# 6 informations importantes

---

**1.**

La justice restaurative s'applique à toutes les infractions, à toutes les étapes de la procédure même en cas de : non-lieu, classement sans suite, prescription ou absence de dépôt de plainte.

**2.**

La participation est possible pour les proches de l'auteur ou de la victime, même en cas de décès.

**3.**

Suite à un premier entretien d'information, vous décidez de participer ou non à une démarche restaurative.

**4.**

La participation est volontaire, les participants signent un engagement de principe, mais peuvent se retirer à tout moment.

**5.**

Inscrite dans la loi française depuis 2014, la justice restaurative est un droit. La participation est gratuite.

**6.**

Tous les échanges et tous les dialogues sont protégés par la confidentialité.

# Comment nous joindre ?

---



[justice.restorative@apcars.org](mailto:justice.restorative@apcars.org)



06 61 54 17 89



[www.apcars.org](http://www.apcars.org)

## L'APCARS c'est quoi ?

---

L'APCARS est une **association spécialisée dans le socio-judiciaire** depuis 45 ans. A travers nos différentes actions, nous œuvrons pour une **justice humaniste et restaurative afin de prévenir la récidive.**

Notre **Service de Justice Restaurative** est dirigé par **Ugo Picard, criminologue et victimologue.** Diplômé de l'université de Rouen en psychologie, et de l'université de Liège, en criminologie, il a d'abord travaillé en psychiatrie criminelle avant de reprendre le service, et d'ouvrir ainsi sa pratique à toute personne, **mineure ou majeure, concernée par des délits ou des crimes.**